



Institut Formation Santé de l'Ouest

CHARTRE D'ACCUEIL DE L'APPRENTI.E EN SITUATION DE HANDICAP

www.ifso-asso.org

Les engagements du CFA

1

Un accueil
personnalisé

2

Des échanges avec
l'employeur et les autres
partenaires tout au long
du parcours
d'apprentissage

3

Un accompagnement
dans les démarches
administratives

4

Un parcours de
formation et un suivi
personnalisés

5

Une information sur la
suite du parcours après
la formation

Un accueil personnalisé de l'apprenti.e en situation de handicap

Notre CFA est en mesure de vous offrir un accueil personnalisé et de prendre en compte vos questions et vos attentes.

Sur chacun des sites du CFA, un correspondant handicap, sous la responsabilité de son directeur, est en charge de veiller au suivi de votre parcours de formation en lien avec l'équipe pédagogique, l'employeur et les autres partenaires de formation.

Des échanges avec l'employeur et les autres partenaires tout au long du parcours d'apprentissage

Selon vos besoins, des échanges pourront être organisés avec les structures ou personnes impliquées dans votre parcours :

- employeur,
- équipe pédagogique,
- établissements terrains de stage

Un accompagnement dans les démarches administratives

Notre CFA est en mesure de vous orienter auprès de partenaires spécialisés pour faciliter vos démarches administratives en lien avec votre situation de handicap :

- reconnaissance de votre situation de handicap,
- demandes de prestation de compensation du handicap,
- dossiers de demande d'aménagement spécifique (durée du contrat, financement de matériel, transport, actes de la vie quotidienne).

Un parcours de formation et un suivi personnalisés

Afin d'accéder à la formation dans les meilleures conditions, votre parcours en apprentissage sera personnalisé en fonction de vos besoins :

- prise en compte de votre situation individuelle,
- adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins,
- information possible sur ces adaptations auprès de votre employeur et des partenaires impliqués

En fonction de votre progression et selon les situations rencontrées, votre parcours en apprentissage pourra faire l'objet d'ajustements (aménagement, soutiens, passage des examens...) en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés.

Une information sur la suite du parcours après la formation

Vous serez guidé.e dans les démarches pour la suite de votre parcours à l'issue de la formation au CFA par :

- une information sur le réseau des partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, Missions Locales...),
- une information sur le réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...) pour une éventuelle poursuite de formation,
- une préparation aux techniques liées à la recherche d'emploi : aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien...

Organisation de la politique Handicap

- ▶ Référent Handicap du CFA:
 - ▶ Isabelle VOVARD
- ▶ 1 correspondant Handicap par site :
 - ▶ Le Mans : Isabelle VOVARD
 - ▶ Nantes : Stéphanie LEMEE
 - ▶ Rennes : Nadine HALLEGOUET

Les coordonnateurs départementaux

► Loire Atlantique:

Karine RAGNEAU

tél. : 02.40.92.17.54

karine.ragneau@ccca-btp.fr

► Mayenne:

Jérôme ROBERT

tél. : 02 43 59 03 62

jrobert@artisanatpaysdelaloire.fr

► Vendée:

Estelle GUERY

tél. : 02 51 36 53 11

eguery@artisanatpaysdelaloire.fr

► Maine et Loire:

Françoise PAGEAUD

tél. : 02 41 49 57 03

francoise.pageaud@maineetloire.cci.fr

► Sarthe:

Nathalie VAVASSEUR

02 43 40 60 54

nathalie.vavasseur@lemans.cci.fr



Institut Formation Santé de l'Ouest

Missions du Référent Handicap

RÉFÉRENTE / RÉFÉRENT HANDICAP EN CFA

Domaine d'activités : **service aux apprentis**

Le référent handicap en CFA est l'interlocuteur privilégié des apprentis en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien. Il apporte aux apprentis concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation.

Il coordonne également les acteurs de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation et vers l'emploi.

Missions et activités du référent handicap selon les destinataires : **l'apprenti et sa famille, les équipes pédagogiques et administratives du CFA et de l'employeur**

Destinataires

Service à l'apprenti
et à sa famille :

1 + 2 + 3 + 4

Service à l'équipe
pédagogique
et à l'équipe
administrative :

3 + 4

Service à l'employeur :

5

Missions du référent handicap en CFA

- 1 Un référent handicap favorise :**

 - l'accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
 - la sécurisation du parcours de formation des apprentis handicapés (y compris pour les examens),
 - leur orientation
 - leur insertion professionnelle
 - et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi (en lien avec leur maître d'apprentissage, l'équipe tutorale, les chargés d'insertion et les conseillers insertion ou maintien CAP emploi).
- 2 Un référent handicap en CFA écoute, dialogue avec les apprentis** en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.
- 3 Un référent handicap en CFA écoute, dialogue avec l'environnement des personnes handicapées** (formateurs, éducateurs, maître d'apprentissage, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap...) afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle.
- 4 Un Référent handicap en CFA, avec l'équipe pluriprofessionnelle, repère les incidences propres à chaque situation** de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes.
- 5 Le référent handicap prospecte** (en lien, le cas échéant, avec le chargé de relations employeurs), informe et sensibilise les employeurs sur les mesures relatives à l'apprentissage et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées.